



montmorot
C F A

AGRICULTURE

Certificat de Spécialisation Conduite de la Production de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (CS PPAM)

RNCP 34675

Formation par apprentissage - diplôme de niveau 4



Document mis à jour le 10/04/24

OBJECTIFS

Le CS Plantes à parfum aromatiques et médicinales permet d'acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier de producteur et/ou cueilleur de PPAM, de s'exercer à la transformation et prendre en compte la valeur nutritionnelle des PPAM et de connaître la filière PPAM en vue de créer une entreprise ou d'être chef(fe) de culture.

DEBOUCHÉS

Métiers :

- Création d'un atelier de diversification en plantes à parfums aromatiques et médicinales dans une entreprise agricole
- Chef de culture spécialisé en PPAM
- Technicien de production ou transformation PPAM

Poursuite d'études :

- BTS Agricole

Condition d'environnement du métier :

- Travail physique en extérieur

ORGANISATION

Formation diplômante de 980 heures sur 7 mois (dès mars) :
560 h en centre par an ; 420 h en entreprise par an
Récupération de vécu

Bilan intermédiaire de formation

Examen : Evaluation par Unités capitalisables (UC). Le système d'évaluations est basé sur les situations professionnelles significatives et évaluées à l'oral

Validation du diplôme : 3 UC

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Diplôme également accessible en formation continue et VAE

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS

- Analyse système
- Comptabilité/gestion
- Commercialisation
- Biologie végétale
- Culture
- Production/transformation
- HACCP

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Public concerné :

- Jeunes âgés de moins de 29 ans révolus

Pré-requis :

- Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum ou avoir au moins 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine ou avoir 3 ans d'expérience professionnelle tout secteur.

Le recrutement se fait à partir de la fiche de préinscription

Délai d'accès à la formation : entrées et sorties permanentes.

Formation accessible à tous publics en situation de handicap

CONTACTS

Référente de formation

Pauline Garrigou – cfa.jura@educagri.fr

Contact gestionnaire des contrats

Canan Dulu- cfa.jura@educagri.fr

Référente handicap

Corinne Raquin - cfa.jura@educagri.fr

Indicateurs 2023 : Pas de recrutement d'apprentis



CAPACITÉS VISÉES PAR LE DIPLÔME

Acquérir les compétences nécessaires

- A la production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) à travers la conduite des cultures en Agriculture Biologique et la cueillette des plantes sauvages dans le respect de la ressource,
- A la transformation de ces plantes : en produits alimentaires, en produits d'herboristerie (séchage, mélanges...), en produits phyto-cosmétiques (HE, HY, alcoolature, macérat glycériné, cosmétique, élixirs floraux, ...) à destination humaine, animale et végétale,

Capacités professionnelles

UC1 Assurer le pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

- Choix de conduite technique
- Organisation des activités de production

UC2 Réaliser les interventions liées à la culture de plantes à parfum aromatiques et médicinales

- Observation de la culture/plantes
- Organisation de l'intervention
- Réalisation de l'intervention

UC 3 Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages (optionnelle)

- Sélection des sites
- Prélèvement des plantes
- Préservation des propriétés des plantes récoltées

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site : <https://chlorofil.fr>

FINANCEMENT – RÉMUNÉRATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Elle est financée par les OPCO du secteur privé et pour les collectivités territoriales par le CNFPT (à hauteur de leur taux plafond).

Au cours des années de formation, l'apprenti perçoit un salaire, en fonction de son âge, versé par l'employeur.

Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable

ATOUTS DE LA FORMATION

- Laboratoire de transformation
- Intervention de professionnels
- Visites terrain
- Cueillette sauvage
- Colloques et salons



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES